

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 26/07/2022
DECISION N° 20220705_B_087**

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, , Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Martine GINET

Était excusée représentée : Christine BONNEFOY : pouvoir donné à M. GIRODET

Étaient excusés : Roland RIVET, Emmanuel SALGADO

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique

Objet : Convention de partenariat à passer avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique – ADIE Auvergne Rhône-Alpes

N° 20220726_B_087

Le Bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de partenariat à passer avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique – ADIE Auvergne Rhône-Alpes pour l'octroi de subventions de 1000 € par dossier dans la limite de 5 000 € par an, en faveur des entreprises effectuant plus de 2000 € de micro-crédit, Durée de la convention : 1 an (sauf dénonciation de l'une des parties)
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 26 juillet 2022

Pour le Président,

Le 1^{er} Vice-Président

Claude VIAL

